

221C2956  
FR0011981968-FS0864

3 novembre 2021

**Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**WORLDLINE**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 octobre 2021, complété notamment par un courrier reçu le 3 novembre, la société The Capital Group Companies, Inc.<sup>1</sup> (333 South Hope Street, 55th Floor, Los Angeles, CA 90071-1406, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi :

- à titre de régularisation, en hausse, le 9 novembre 2020, par suite d'une acquisition d'actions WORLDLINE sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote de la société WORLDLINE et détenir, à cette date, 14 364 108 actions WORLDLINE<sup>2</sup> représentant autant de droits de vote, soit 5,25% du capital et 5,11% des droits de vote de cette société<sup>3</sup> ; et
- en baisse, le 27 octobre 2021, par suite d'une cession d'actions WORLDLINE sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote de la société WORLDLINE et détenir 15 758 307 actions WORLDLINE<sup>4</sup> représentant autant de droits de vote, soit 5,62% du capital et 4,96% des droits de vote de cette société<sup>5</sup>.

---

<sup>1</sup> Agissant en qualité d'« *investment adviser* » pour le compte de fonds. The Capital Group Companies, Inc. agrège les positions détenues par Capital Research and Management Company (CRMC) et Capital Group International Inc (CGI).

<sup>2</sup> Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 55 624 actions WORLDLINE pour le compte de fonds (non prises en compte dans la détention visée au 1<sup>er</sup> alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 273 837 025 actions représentant 281 046 500 de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>4</sup> Dont 16 ADR WORLDLINE représentant 8 actions WORLDLINE (sur la base d'un delta de 1). Le déclarant a précisé détenir par ailleurs 116 604 actions WORLDLINE pour le compte de fonds (non prises en compte dans la détention visée au 1<sup>er</sup> alinéa) pour lesquelles ceux-ci ont conservé l'exercice des droits de vote.

<sup>5</sup> Sur la base d'un capital composé de 280 476 935 actions représentant 317 646 063 de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.